

Déblocage en vue sur les droits d'inscription

Une proposition de compromis sur le montant des frais d'inscription des étudiants étrangers a été faite hier soir lors d'une réunion entre les recteurs, les étudiants et le cabinet Marcourt.

NATHALIE BAMPS

Quelle solution apporter au blocage qui oppose les représentants des étudiants et les rectorats de l'UCL et l'ULB sur le dossier du minerval des étudiants étrangers? C'est la question à laquelle les six recteurs, les représentants des étudiants, le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et l'Ares ont répondu hier soir. Réunis depuis la fin de l'après-midi, les négociateurs ont tenté de trouver une issue au problème soulevé par la FEF sur le minerval demandé à certaines catégories d'étudiants étrangers.

Une proposition – maintenue secrète – a été mise sur la table et doit être examinée par les différentes organisations (les délégations étudiantes d'un côté, les recteurs de l'autre). Leur réponse devra être rendue aujourd'hui.

Quel est le problème? La Fédération des étudiants francophones (FEF) et les représentants des étudiants de l'UCL et de l'ULB veulent que soient supprimés tous les droits complémentaires imposés aux étudiants étrangers hors UE. Actuellement, les étudiants européens peuvent s'acquitter des mêmes droits d'inscription que les Belges (soit 835 euros), mais il n'en va pas de même pour les étudiants hors UE. Ces derniers doivent payer des droits majorés, fixés à cinq fois le

montant standard (soit 4.175 euros). Seuls y échappent les étudiants issus de pays en voie de développement, repris sur une liste de l'ONU (qui comporte 42 pays). Après la première année, les montants des droits d'inscription sont ramenés pour tout le monde à 835 euros, à condition de réussir son année.

Ce qui pose problème aux étudiants, aujourd'hui, c'est que depuis juin 2016 déjà, le décret «Paysage» prévoit, par ailleurs, que le montant de ces droits dits «majorés» puisse être fixé à un maximum de 12.525 euros (soit 15

12.525 €

Le plafond maximum des droits majorés pour les étudiants hors UE a été relevé il y a un an à 12.525 euros.

fois le minerval de base). Cette disposition n'a pas été appliquée par les universités pour l'année académique 2017-2018. Mais le gouvernement fédéral vient de réduire de 7 à 4,5 millions l'enveloppe soutenant les frais d'accueil des étudiants issus de la coopération au développement. Les étudiants craignent que les universités ne finissent par franchir le pas et augmenter les droits d'inscription pour les étrangers pour compenser les pertes.